



Le 05 Janvier 2021,

COMMUNIQUE

Nous apprenons ce matin par voie de presse que les sapeurs-pompiers de plus de 50 ans vont pouvoir bénéficier de la vaccination contre la COVID-19.

Nous sommes satisfaits de voir que les sapeurs-pompiers sont enfin intégrés par le gouvernement pour la campagne de vaccination, néanmoins nous aimerions que l'ensemble des sapeurs-pompiers et agents des SIS puissent **volontairement** accéder à cette vaccination sans que la limite d'âge s'impose.

Le SNSPP-PATS rappelle que TOUS les sapeurs-pompiers sont quotidiennement exposés au virus dans le cadre de leur activité opérationnelle. Nous demandons que les services de santé des SIS puissent servir de point d'appui pour cette campagne interne de vaccination.

CONTACT PRESSE :

- Frédéric MONCHY – Président du SNSPP-PATS : 07 51 60 17 39
- Yannick TENESI – Secrétaire général du SNSPP-PATS : 06 11 96 34 27
- Yaël LECRAS – Vice-président du SNSPP-PATS : 06 81 81 57 82